

La vision britannique sur l'échange et la protection des données

Les flux de données sont importants pour le Royaume-Uni et pour l'Union européenne ainsi que dans une optique de coopération au sens large y compris sur les questions relatives à l'application de la loi. Pour s'assurer que les particuliers puissent contrôler leurs données personnelles et bénéficier de la transparence quant à l'utilisation qui en est faite et faire en sorte que leurs données personnelles soient protégées contre un détournement ou un usage inapproprié, de solides garde fous sont nécessaires.

Le Royaume-Uni dispose de normes intérieures fortes en matière de protection des données personnelles dans le cadre du Data Protection Act (DPA) de 1998. Le nouveau projet de loi britannique sur la protection des données, qui doit abolir et remplacer le DPA de 1998, a été annoncé cette année lors du discours de la Reine devant le parlement. Il renforcera encore les normes britanniques en faisant en sorte que celles-ci soient adaptées à l'époque actuelle et transposera le nouveau cadre européen de protection des données dans le droit britannique. Lorsque le Royaume-Uni quittera effectivement l'Union européenne, la législation britannique sera alignée sur le cadre européen de protection des données.

Après avoir quitté l'Union européenne, le Royaume-Uni continuera de jouer un rôle moteur sur la scène internationale pour développer et promouvoir des normes de protection des données appropriées et les flux de données transfrontières. Pour cela, nous travaillerons aux côtés de l'Union européenne et d'autres partenaires internationaux pour faire en sorte que les normes de protection des données soient adaptées à l'usage prévu – à la fois pour protéger les droits des individus mais aussi pour permettre aux entreprises et aux autorités publiques de proposer des services efficaces et de protéger le public.

Après que le Royaume-Uni aura quitté l'Union européenne, de nouvelles modalités seront nécessaires pour régir la libre circulation des données personnelles entre l'Union européenne et le Royaume-Uni dans le cadre du nouveau partenariat spécial et approfondi que nous souhaitons. Nous partons d'un alignement sans précédent avec l'Union européenne. Reconnaisant cela, le Royaume-Uni souhaite réfléchir à un modèle d'échange et de protection des données personnelles entre le Royaume-Uni et l'Union européenne qui pourrait s'appuyer sur le modèle existant en garantissant suffisamment de stabilité pour les entreprises, les autorités publiques et les particuliers et en permettant à l'Information Commissioner's Office (autorité britannique chargée de la protection des données) et aux régulateurs européens partenaires de maintenir une coopération réglementaire et un dialogue efficaces au bénéfice de ceux qui vivront et travailleront au Royaume-Uni et dans l'Union européenne après la sortie du Royaume-Uni.

Par Eric Célérier

English version:

Data flows are important for the UK and the EU economies and for wider cooperation, including on law enforcement matters. To ensure that individuals have control over and transparency as to how their personal data is being used, and that their personal data is protected from misappropriation and misuse, robust safeguards are needed.

The UK has strong domestic personal data protection standards, set out in the Data Protection Act (DPA) 1998. The UK's new Data Protection Bill, which will repeal and replace the DPA 1998, was announced in this year's Queen's Speech. It will further strengthen UK

standards, ensuring they are up to date for the modern age, and it will implement the EU's new data protection framework in our domestic law. At the point of our exit from the EU, the UK's domestic data protection rules will be aligned with the EU data protection framework.

After leaving the EU, the UK will continue to play a leading global role in the development and promotion of appropriate data protection standards and cross-border data flows.

In doing so we will work alongside the EU and other international partners to ensure that data protection standards are fit for purpose – both to protect the rights of individuals, but also to allow businesses and public authorities to offer effective services and protect the public.

After the UK leaves the EU, new arrangements to govern the continued free flow of personal data between the EU and the UK will be needed, as part of the new, deep and special partnership. The UK starts from an unprecedented point of alignment with the EU. In recognition of this, the UK wants to explore a UK-EU model for exchanging and protecting personal data, which could build on the existing adequacy model, by providing sufficient stability for businesses, public authorities and individuals, and enabling the UK's Information Commissioner's Office (ICO) and partner EU regulators to maintain effective regulatory cooperation and dialogue for the benefit of those living and working in the UK and the EU after the UK's withdrawal.

By Eric Célérier